

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC 220801 074

portant sur

AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS DU HAMEAU DE NAVACELLES

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la délibération n°B_20160929_004 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2016 relative à la cession du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du Hameau de Navacelles,

VU les avenants n°1, 2, 3 et 4,

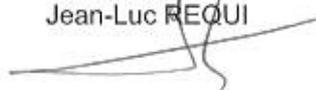
CONSIDÉRANT la réévaluation de la mission de maîtrise d'œuvre induite par la modification du projet du permis d'aménager initial et par l'augmentation du montant des travaux,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°5 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles, portant sur la réévaluation des honoraires du maître d'œuvre, avec l'agence Atelier sites à Montpellier, afin d'intégrer les prestations supplémentaires nécessaires au permis d'aménager modificatif et à la réévaluation de la mission de la maîtrise d'œuvre suite à l'augmentation du montant des travaux,
- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°5 et ses annexes, annexés à la présente décision,
- **ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant à six mille sept cent cinquante neuf euros onze centimes Hors Taxes (6 759,11 € HT) soit huit mille cent dix euros quatre vingt treize centimes Toutes Taxes Comprises (8 110, 93 € TTC), introduit un écart de deux virgule soixante dix pourcent (2,70%) par rapport au montant initial du marché, avenants précédents compris, le portant ainsi à deux cent cinquante six mille quatre cent quarante deux euros quatre vingt onze centimes HT (256 442,91 € HT) soit trois cent sept mille sept cent trente et un euros quarante neuf centimes TTC (307 731,49 € TTC),
- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 45, article 458110,
- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le premier aout deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 5¹

Le formulaire EXE 10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de communes Lodévois et Larzac

Espace Marie-Christine Bousquet, 1 Place Capitaine Francis Morand, 34700 Lodève

Téléphone : 04 11 95 01 40

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.)

ATELIER SITES

8 rue Emile Zola – 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 66 44 13 - Adresse mail : agence@ateliersites.fr

SIRET : 444 724 090 00022

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 23 juin 2015

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** . . . mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant marché initial HT : 136 880.00 €
- Montant marché initial TTC : 164 256.00 €
- Avenant 1 : 25 240.00 € HT
- Avenant 2 : sans incidence financière
- Avenant 3 : 61 464.30 € HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

- Avenant 4 : 26 099.50 € HT
- Montant total avec avenants : 249 683.80 € HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les prestations supplémentaires décrites dans l'annexe N°1 (devis 1 : permis d'aménager modificatif) et dans l'annexe N°2 (tableau répartition honoraires) ci-jointes au présent document concernent :

1 - Mission de permis d'aménager modificatif = 4000.00 € HT

Contenu de la mission :

- Dossier de plans faisant apparaître les modifications du projet du permis d'aménager initial
- Préparation et passage en CDNPS
- Reproduction du dossier en 5 exemplaires

2 - Réévaluation de la mission de maîtrise d'œuvre suite à l'augmentation du montant des travaux de 30 656.87 € HT, le montant de la maîtrise d'œuvre est évalué à 2 759.11 € HT (9% du montant des travaux)

Les travaux d'entreprises correspondent à des travaux supplémentaires à la suite de l'évolution et l'adaptation du programme de travaux, validés par la maîtrise d'ouvrage.

LOT1

Avenant 3 : 22 981.75 € HT

LOT 2

Avenant 3 : - 491.00 € HT

LOT 3

Avenant 2 : 8 166.12 € HT

Total avenants entreprises : 30 656.87 € HT

Pièces annexes :

- ANNEXE 1 – devis 1 : MODIFICATIF DU PERMIS D'AMENAGER
- ANNEXE 2 – Tableau de répartition des honoraires Avenant n°5

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant 5 :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 6 759.11 €
- Montant TTC : 8 110.93 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,70 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 256 442.91 €
- Montant TTC : 307 731.49 €.....

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MUNOZ Christine Cogérante ATELIER SITES	Montpellier, Le 21 juin 2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire.

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Sarl AtelierSites

Christine Munoz
Hervé Piquard
8, rue Emile Zola
34000 Montpellier

téléphone
04 67 66 44 13
télécopie
04 67 66 47 80
mobiles
08 85 71 04 43
siret
444 724 090 000 22

ape
7112 B
TVA intracommunautaire
FR41-444 724 090 000 22

DEVIS POUR MODIFICATIF DU PERMIS D'AMENAGER

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Lodévois et Larzac
Objet : Modificatif du Permis d'aménager à Navacelles

	jours	px/ jour	px total HT	TVA	px total TTC
Régularisation plans entre PA initial et réalisation	3	700,00 €	2 100,00 €	420,00 €	2 520,00 €
Notice descriptive et CERFA	1	700,00 €	700,00 €	140,00 €	840,00 €
Préparation CDNPS	1	700,00 €	700,00 €	140,00 €	840,00 €
CDNPS (présence en CDNPS)	0,5	700,00 €	350,00 €	70,00 €	420,00 €
Reproduction dossier en 5 exemplaires		ft	150,00 €	30,00 €	180,00 €
TOTAL	5,5		4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €

soit en toutes lettres la somme de quatre mille huit cents euros toutes taxes comprises

A Montpellier, le 11 mai 2022
ATELIER SITES

ATELIER SITES
8, rue Emile Zola 34000 Montpellier
04 67 66 44 13 04 67 66 47 80
08 85 71 04 43
siret 444 724 090 000 22
ape 7112 B
TVA intracommunautaire FR41-444 724 090 000 22

